

Département du Morbihan

Commune de LORIENT

ENQUETE PUBLIQUE

**PORTANT SUR LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME POUR LA CREATION D'UN COLLEGE SUR LE SITE DE TREFAVEN**

3 décembre 2018 au 4 janvier 2019

II – APPRECIATIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Camille HANROT-LORE
Commissaire enquêteur

Arrêté préfectoral du 13 novembre 2018
Fait le 31 janvier 2019

Sommaire

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I - PRESENTATION DU PROJET	4
1.1 - Objet de l'enquête	
1.2 - Contexte juridique	
1.3 - Concertation préalable	
1.4 - Présentation du projet	
II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	10
2.1 - Contenu du dossier	
2.2 - Publicité de l'enquête	
2.3 - Déroulement de l'enquête	
III - AVIS DE LA MRAE ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIES	12
IV - COMPLEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE SUITE A L'AVIS DES PPA	14
V - PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	15
VI - MEMOIRE EN REPONSE DE LA SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN	20
ANNEXES	31
1 - Localisation des avis d'enquête affichés	32
2 - Courrier joint au procès-verbal des observations du public	34

DEUXIEME PARTIE

APPRECIATIONS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I - RAPPEL DE L'ENQUETE	38
1.1- Objet du projet	
1.2- Bilan de l'enquête publique	
II - APPRECIATIONS THEMATIQUES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	38
III - AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET	53

PREMIERE PARTIE : RAPPEL DU PROJET

1.1- OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven. A cet effet, un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête a été pris par le Préfet le 13 novembre 2018.

Le conseil départemental du Morbihan a la compétence en matière d'enseignement secondaire. Le 15 décembre 2017, il a décidé de construire un nouveau collège d'une capacité de 650 élèves sur le site de Trefaven à Lorient. Sa réalisation est assurée par SPL « Equipements du Morbihan » qui agit en son nom et pour son compte.

Cette enquête s'est déroulée du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus pour une durée de 33 jours.

1.2- BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le commissaire enquêteur a reçu 7 personnes pendant les 3 permanences.

Cette enquête publique a donné lieu à 8 observations dont 2 émanant de monsieur et madame Frapsauce : 5 écrites dans le registre, 2 courriels et une observation orale.

DEUXIEME PARTIE : APPRECIATIONS THEMATIQUES DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Comme pour le procès-verbal des observations du public et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, cette partie va être analysée par thème et le commissaire enquêteur donnera son appréciation.

Pour une meilleure compréhension, certains extraits du mémoire en réponse de la SPL Equipements du Morbihan ont été insérés.

2.1 - Concertation et gaspillage

R1 - Y. Le Heno

« Ce projet est l'illustration d'une question purement bureaucratique et déconnecté de la réalité ». Ce collège est une erreur manifeste et un gaspillage de l'argent des contribuables. Aucune concertation préalable avec les enseignants et les riverains. « Contrairement aux indications du maire en réunions de quartier, le projet a changé d'emplacement ».

R3 - Riverains de la rue Hébert

« *Nous ne comprenons pas ce projet, n'en n'ayant pas été informés avant qu'il ne soit décidé et acté unilatéralement. Les riverains n'ont pas été consulté. Ces dépenses ne sont pas justifiées.* »

M1 - M et Mme Frapsauce

Ils sont « *persuadés que la construction de ce collège est indispensable* » et soutiennent ce projet.

Question du commissaire enquêteur

Quelle a été la concertation préalable au projet (R1, R3) ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Une concertation a été organisée :

- *Concertation par le département et la ville auprès des agents du collège et des parents d'élèves à plusieurs moments :*
 - *Le mardi 17 octobre 2017 le conseil départemental a invité les représentants des deux conseils d'établissement à Vannes pour faire part du projet,*
 - *Le lundi 13 novembre 2017 la ville a organisé une réunion de concertation dans la salle du conseil municipal avec les parents d'élèves,*
 - *Le service éducation du département a également organisé d'autres réunions de concertation technique pour travailler sur le programme – l'une d'entre elle prévue au collège d'Elven pour une visite a été annulée faute de participants.*
- *Concertation avec les associations sportives que les services communaux de Lorient ont rencontrées à 3 reprises : Les 21/03/2018, 16/04/2018 et 29/06/2018.*
- *Concertation avec la population à travers les réunions annuelles de quartier des secteurs du Bois du Château et du secteur de Kerentrech organisées par la ville de Lorient, en présence d'élus de la ville, les 9 et 22 novembre 2017.*

Appréciation du commissaire enquêteur

Comme indiqué par la SPL Equipements du Morbihan, une concertation a été organisée par le département et la ville de Lorient auprès des agents du collège et des parents d'élèves. Les services communaux de Lorient ont rencontré également les associations sportives à trois reprises. Les élus ont organisé deux réunions en 2017 avec la population des secteurs du Bois du Château et du secteur de Kerentrech.

Le commissaire enquêteur **observe** qu'une concertation a été faite avec les différentes populations concernées par le projet avant l'enquête publique.

Les deux collèges existants (Le Coutaller et Kerentrech) sont vétustes, les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés. Au lieu de rénover les deux collèges existants vétustes et qui ont des coûts de fonctionnement et d'entretien élevés, il est apparu opportun de les fusionner sur un site unique situé entre les deux collèges. Ce nouvel établissement proposera des équipements modernes, innovants, attractifs.

Les sites des collèges existants seront renouvelés. Leur affectation n'est pas décidée. Le commissaire enquêteur **précise** qu'il est important de trouver une nouvelle destination aux

terrains ou aux bâtiments des collèges de Kerentrech et Le Coutaller afin de gérer le sol de façon économe.

2.2 - Motifs du projet et sa localisation

R1 - Y. Le Heno

Incohérence du projet

Qui va finir de « tuer » le quartier de Kérentre'ch déjà sinistré depuis des décennies ? Cela va à l'encontre d'une politique de la ville tendant à revivifier le centre et les quartiers :

- La concentration des élèves conduit à la multiplication des problèmes.
- La voie privilégiée d'accès à l'hôpital au bord du collège va être embouteillée aux heures de rentrée et de sorties des élèves, tandis que les voies secondaires sont inadaptées (rue Hébert).
- Cet espace était à l'origine une zone humide, très mal remblayée ; il faudra construire sur pilotis ce qui doublera les coûts.

Il avait été indiqué que le projet se ferait sur le terrain actuellement en synthétique (zone plus sèche).

Aucun examen d'une solution alternative.

Ce projet a été monté au mépris des recommandations du « Conseil national des Villes » et de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne.

L'enquête publique ne servira à rien.

En annexe : texte de pétition, lettre aux conseillers départementaux (30 novembre 2017), lettre au Préfet (27 juillet 2018).

R3 - Riverains de la rue Hébert

« Si les collèges se vident, il faut chercher le problème où il est, la mixité sociale est un faux argument ».

« Le terrain, à cet endroit et selon les saisons, subit des remontées humides dues aux marées, aux fortes pluies et aux évaporations en été. L'emplacement de l'ancienne usine « Tiskelle » était plus adéquat ».

M1 - M et Mme Frapsauce

Ils sont *« persuadés que la construction de ce collège est indispensable »* et soutiennent ce projet. Ils demandent *« juste de prendre en compte les problématiques des riverains et le respect d'autrui »*.

Question du commissaire enquêteur

Y a-t-il eu différentes localisations envisagées pour le projet ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Oui, 2 autres sites ont été étudiés :

- *Site Triskel secteur nord du Bois du Château,*
- *Site Lefranc-Piriou situé dans Keryado.*

Le site de Trefaven s'est imposé en raison de l'avantage d'une proximité des 2 autres collèges, d'équipements sportifs de qualité, d'un dimensionnement de l'assiette d'emprise

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - **n° E18000259/35**

(8800 m²), d'une forte visibilité (le long d'un grand axe de circulation) et d'une bonne desserte.

Question du commissaire enquêteur

Quels sont les périmètres des deux collèges ? Le projet permettra-t-il d'accueillir les nouveaux élèves issus des 500 nouveaux logements envisagés dans le cadre de l'OAP du bois du château Trefaven ?

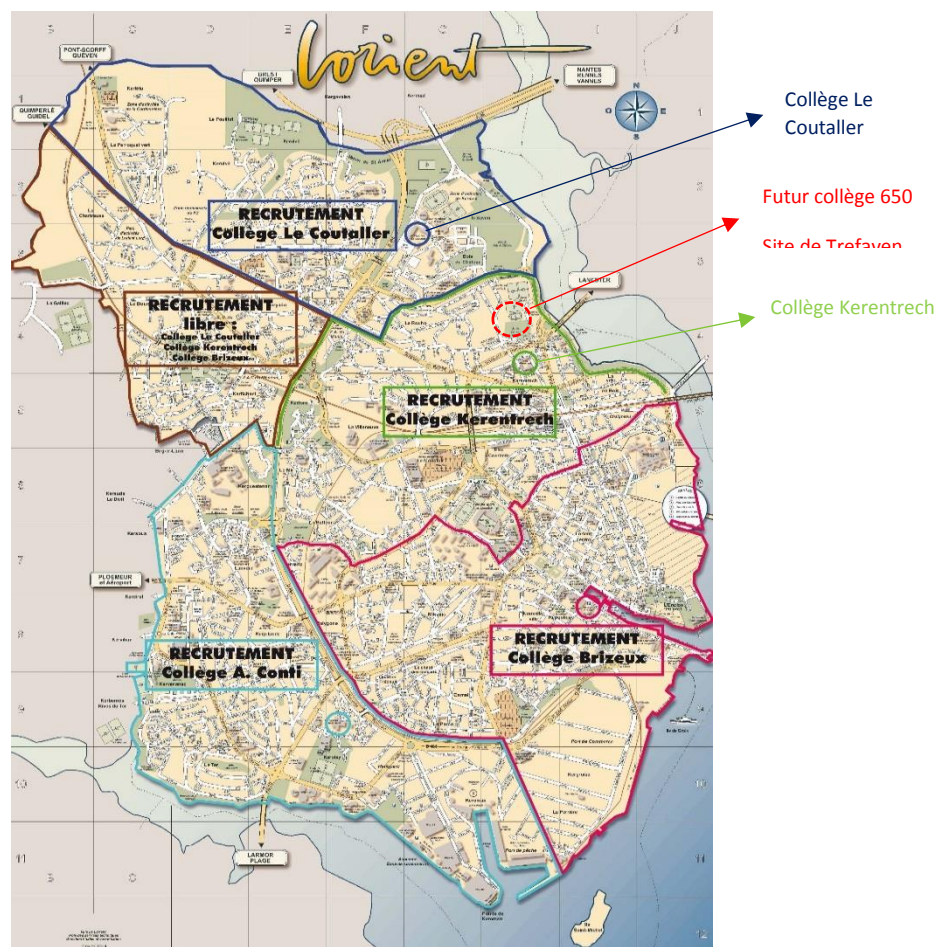
Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Le plan ci-dessous indique les aires de recrutement des quatre collèges Lorientais actuels et des trois à terme. Le site d'étude de Trefaven se situe dans le périmètre de recrutement du collège de Kerentrech aux abords proches du secteur de recrutement du collège Le Coutaller. Au regard de la cartographie actuelle de la carte scolaire, le site de Trefaven présente une implantation pertinente au cœur de ces deux secteurs.

L'effectif globalisé actuel des deux collèges existants de Kerentrech et Le Coutaller est approximativement de 630 élèves. La jauge du nouvel établissement a été volontairement limitée à 650 élèves, capacité qui reste à taille humaine.

A terme, ces périmètres sont amenés à évoluer en coordination avec le rectorat, le conseil départemental et la commune.

Carte scolaire ville de Lorient - Aires de recrutement



Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° E18000259/35

Appréciation du commissaire enquêteur

Deux autres localisations ont été envisagées (réponse de la SPL Equipements du Morbihan). La création de ce collège est localisée dans le secteur du collège de Kerentrech en limite de celui de Le Coutaller (plan ci-dessus).

Le projet apporte des avantages :

- Conception d'un bâtiment économe en énergie, compact. Bâti sous forme d'un cloître, nuisances sonores confinées en son enceinte,
- Site accessible par les transports en commun et les déplacements doux,
- Compensation de l'imperméabilisation du site par une toiture végétalisée sur le restaurant, ouvrage de rétention et récupération des eaux pluviales (sanitaires, arrosage des espaces verts).
- Localisation du collège en dehors des zones submersibles, mais localisation de l'aire de stationnement en zone inondable.

2.3 - Etude d'impact, trame verte et bleue communale

R1 - Y. Le Héno

Absence d'étude d'impact.

R4 – Alexis Srino (riverain de la rue Esnoul des Chatelets)

« Habitant en bordure du parc de Cosmao Dumanoir, il faut impérativement garder le parc dans son intégralité lors de la mise en place du projet du collège ».

M1 -M et Mme Frapsauce

Si des aires de jeux sont prévues, pourraient-elles être éloignées des habitations et de la maison d'accueil des autistes ?

R3 – Riverains de la rue Hébert

Ils ont choisi leur maison *« pour l'environnement..., sans vis-à-vis, dans un quartier calme qui va perdre sa quiétude »*. Ils vont avoir un tas de béton sous leurs fenêtres.

Question du commissaire enquêteur :

Comment le projet (équipement public structurant) participe-t-il par ces aménagements à conforter les espaces de nature en ville (PADD, OAP), la trame verte et bleue et la gestion des eaux pluviales qui sont des enjeux forts ? Une toiture végétalisée du gymnase est-elle prévue comme celle du restaurant ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Comme indiqué au travers du PADD et de l'OAP, le projet prévoit d'implanter un équipement public structurant participant par ses aménagements à conforter les espaces de nature en ville. Concrètement, ceci se traduit par l'aménagement de liaisons douces bordées d'espaces verts paysagers selon des axes Est-Ouest et Nord-Sud. Ces aménagements maintiendront des perméabilités et conforteront la circulation des espèces en diversifiant les essences végétales

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° E18000259/35

présentes. Il est à noter que le site présente aujourd'hui des espaces ouverts entretenus à l'intérêt limité pour la biodiversité, sans réelle lisibilité des circulations douces. Le projet viendra ainsi améliorer la situation existante.

Le projet favorise l'infiltration des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols. Il prévoit par ailleurs la mise en œuvre d'ouvrages de rétention des eaux pluviales enterrés afin de restituer les eaux de ruissellement de manière régulée au réseau communal tout en parant aux pollutions en aval, conformément au contexte réglementaire.

Le projet est par ailleurs soumis à l'établissement d'un dossier Loi sur l'Eau en régime déclaratif, au titre de la rubrique 2.1.5.0 du R.214-1 du code de l'environnement (relative à la gestion des eaux pluviales) : la mise en œuvre du projet sera conditionnée par la non-opposition des services de l'Etat (Police de l'Eau) sur les principes de gestion des eaux pluviales et la délivrance d'un courrier de non-opposition.

Les études géotechniques menées dans le cadre de l'élaboration du projet concluent à la nécessité de fonder les ouvrages sur pieux. Dans ces conditions, la mise en place de toitures végétalisées sur le gymnase engendrerait des contraintes fortes sur les fondations du bâti, remettant en cause l'économie générale du projet. A la lumière de ces derniers éléments, il a été décidé de ne pas mettre en place de toiture végétalisée sur le gymnase. La toiture végétalisée prévue sur le restaurant scolaire sera toutefois bien mise en œuvre.

Question du commissaire enquêteur

Comment seront aménagés les espaces entourant le collège pour assurer la continuité écologique notamment l'espace situé au sud et à l'ouest du collège entre la zone pavillonnaire, le collège, le jardin Cosmao-Dumanoir et le bois du château ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

La vocation naturelle de ces zones va être renforcée notamment par la réduction à l'ouest de l'aire de stationnement actuellement occupée par les utilisateurs des équipements sportifs (remplacée par le parking prévu à l'est le long du boulevard du Scorff). L'aire sportive au sud en stabilisé est voué à disparaître pour être en grande partie aménagé en espaces verts.

Le site en l'état actuel n'offre pas d'éléments significatifs constitutifs de la trame de nature en ville. Le projet offre l'opportunité d'aménager les espaces verts en favorisant d'une part la biodiversité et la circulation des espèces, d'autre part les déplacements doux conformément à l'OAP thématique de "nature en ville" :

- *L'aménagement de perméabilité suivant les axes Nord-Sud et Est-Ouest s'accompagnera de cheminements doux et de l'implantation d'espaces verts en lieu et place de zones en stabilisé ou terre-pierre actuelles,*
- *Le choix des essences se portera sur un panel d'espèces rustiques locales feuillues, aromates et mellifères (arbres d'alignement, isolés, haies, prairie de graminées) en prenant le soin d'éviter les espèces invasives et allergènes,*
- *Les espaces maintenus enherbés pourront faire l'objet d'une gestion différenciée permettant le maintien d'une prairie haute (autorisant notamment le développement des graminées) afin de favoriser la biodiversité,*

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° **E18000259/35**

- *Il sera porté une attention à la diversification des essences et des strates présentes, afin de varier les habitats naturels et d'enrichir la biodiversité inféodée,*
- *Le traitement des lisières pourra permettre des espaces de transition afin de limiter le piétinement et assurer la tranquillité des espèces,*
- *Des bosquets pourront être aménagés de manière assez proche, en "pas japonais", afin de consolider les corridors écologiques locaux.*

Question du commissaire enquêteur

Le projet sera-t-il conciliable avec les risques liés à l'eau pluvial ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

L'emprise du collège est effectivement localisée proche d'une zone sensible aux inondations lors de précipitations de forte intensité conjuguée à de fortes marées mais il est à noter que ce site est hors zone soumis à un risque de submersion marine.

Les principales mesures détaillées au PLU sont l'interdiction de sous-sols. Le projet ne dispose pas de sous-sol.

Par ailleurs, les concepteurs se sont évertués à limiter l'imperméabilisation des sols et ont prévu la mise en œuvre d'une solution de gestion des eaux pluviales à la parcelle permettant de compenser les effets de l'imperméabilisation : des ouvrages enterrés de rétention des eaux pluviales permettront la restitution des eaux pluviales à un débit régulé au réseau communal, conformément au contexte réglementaire.

Appréciation du commissaire enquêteur

Le plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à l'article R 104-8 du code de l'urbanisme. Celle-ci a été réalisée lors de la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet. L'évaluation environnementale pouvait être consultée par le public, c'était le document principal de l'enquête publique.

Actuellement, l'enceinte du projet est occupée par un terrain de football en pelouse, un terrain en stabilisé multi-usages, une piste d'athlétisme entre le parc de Cosmao Dumanoir et des terrains de sports, et une surface enrobée non entretenue à l'Ouest près d'habitations. Le site est caractérisé par un espace non bâti de faible qualité écologique.

Le projet doit participer par ces aménagements à conforter les espaces de nature en ville (PADD, OAP).

Deux toitures végétalisées étaient prévues, le restaurant et la salle polyvalente. Seule la toiture végétalisée du restaurant est maintenue. La mise en place de toitures végétalisées sur le gymnase engendrerait des contraintes trop fortes sur les fondations du bâti en pieux.

Le projet est dans une zone de risque lié à l'eau pluvial. Le maître d'ouvrage précise que : « *Des ouvrages enterrés de rétention des eaux pluviales permettront la restitution des eaux pluviales à un débit régulé au réseau communal, conformément au contexte réglementaire. Le projet est par ailleurs soumis à l'établissement d'un dossier Loi sur l'Eau en régime déclaratif, au titre de la*

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° **E18000259/35**

rubrique 2.1.5.0 du R.214-1 du code de l'environnement (relative à la gestion des eaux pluviales) ».

Par ailleurs, le projet n'aura pas d'incidence directe sur les sites Natura 2000 (ZPS), compte tenu de leurs éloignements.

Enfin, le parc de Cosmao Dumanoir est un espace boisé classé au PLU afin de le protéger en raison de son caractère et son espace boisé.

Ainsi, conformément aux PADD et à l'OAP du PLU, le commissaire enquêteur **demande** que les espaces entourant le bâtiment du collège soient aménagés de façon à assurer de véritables continuités écologiques, d'une part entre le Nord et le Sud, et d'autre part entre l'Est et l'Ouest.

2.4 - Déplacements

01 - Anonyme

Comment sera assurée la desserte du collège ?

R2 - M et Mme Frapsauce (riverains de la rue Esnoul des Chatelets)

La circulation les inquiète énormément, car aux heures de pointes, il leur est impossible de circuler de la pénétrante jusqu'à l'hôpital. Qu'est-il prévu ?

R3 - Riverains de la rue Hébert

La présence de centaines d'élèves va empirer les problèmes de circulation boulevard du Scorff, « étant l'une des entrées très fréquentée vers le centre-ville, l'hôpital du Scorff, et les lignes de bus ». Ils redoutent un afflux de circulation dans leur rue (rue Hébert).

Le rond-point qui vient d'être installé au haut de la rue Hébert est très dangereux.

R5 - Anonyme

La rue Hébert ne sera pas accessible pour accéder au collège, l'entrée principale se fera par le boulevard du Scorff (voie très fréquentée par les automobilistes sortant de Lorient pour rejoindre la voie express N 165 et par les secours pour rejoindre l'hôpital, le CHBS).

Les transports en commun ne desservent pas l'intégralité des habitations concernées par le périmètre scolaire. La seule ligne actuelle du service urbain utilise un parcours établi. La population ne pourra y accéder qu'en véhicule particulier ou en deux roues motorisées ou non. Ne faudrait-il pas transférer l'accès au collège par la rue délaissée à la circulation automobile, la rue de Tréfaven ? Cela serait plus judicieux.

Lors des intempéries liées aux tempêtes hivernales et par fort coefficient de marée, la chaussée est parfois recouverte par la marée.

R4 - Alexis Srino (riverain de la rue Esnoul des Chatelets)

Il faut que le parc soit réservé strictement à un usage piéton et qu'aucun véhicule motorisé (scooter...) ne puisse y accéder. « Cela va de la survie du parc et des nuisances de voisinage ».

M2 - Sophie Gillot (riveraine de la rue Esnault des Chatelets)

Elle demande l'autorisation de créer un accès piéton et de véhicules à partir de sa parcelle cadastrée AS 91 par le stade.

Question du commissaire enquêteur

Les transports en commun d'une part, l'accès des véhicules particuliers devant le parvis sur un dépose-minute d'autre part, et un stationnement d'une cinquantaine de places enfin, seront-ils suffisants pour accueillir 650 élèves ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Par les transports collectifs, le futur collège est connecté à la ligne 1 la plus importante en nombre de voyageur et de fréquence (65 passages par jour).

Par la route, le futur parking d'une dimension importante (+ de 100 places mutualisées avec la plaine sportive) sera équipé de déposes minute.

Par les modes doux privilégiés par la ville qui prévoit un aménagement jalonné des itinéraires vélos et piétons. Ces itinéraires sont inscrits au schéma directeur des modes actifs de la ville dont le programme de mise en œuvre est engagé sur la période 2015-2020.

Question du commissaire enquêteur

Les transports en commun ne desservent pas l'intégralité des habitations concernées par le périmètre scolaire. La population ne pourra y accéder qu'en véhicule particulier ou en deux roues motorisées ou non. Ne faudrait-il pas transférer l'accès du collège rue de Trefaven actuellement délaissée par la circulation automobile ? (R5)

Réponse de la SPL Equipements du Morbihan (Conseil départemental du Morbihan)

La rue de Trefaven est située au nord du site, au-delà des équipements sportifs. Un accès par cette voie ne présente pas d'intérêt.

Le futur collège de Trefaven est situé à 400 m soit 5 minutes à pieds de l'actuel collège du Kerentrech et 800m soit 10 minutes à pieds du collègue le Coutaller. Les élèves de ces deux collèges pourront se rendre aisément à pieds ou en vélo par des parcours sécurisés au collège de Trefaven en utilisant les infrastructures développées par la ville pour favoriser les déplacements "doux".

Question du commissaire enquêteur

Lors des submersions marines du boulevard du Scorff, qu'est-il prévu pour la circulation ? (R5)

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

S'agissant uniquement des conséquences pour le collège, celui-ci est également desservi par

la rue Hebert situé à l'est assurant ainsi une possibilité d'évacuation et de desserte en cas de besoin.

En effet, les deux dessertes du collège (accès à l'Ouest, rue Hébert, et accès principal à l'Est, boulevard du Scorff) se trouveront dotées de bornes d'accès. Exceptionnellement, en cas de submersion marine sur le boulevard du Scorff, ces bornes pourront être abaissées temporairement afin de permettre la circulation des véhicules. Ce bouclage supplémentaire permettra d'améliorer la circulation en l'attente du rétablissement des possibilités de circulation sur le boulevard du Scorff.

Question du commissaire enquêteur

Comment pourra être garanti l'usage strictement piéton du parc et qu'aucun véhicule motorisé (scooter...) ne puisse accéder dans le parc Cosmao-Dumanoir (R4) ? Est-il prévu un parking pour les 2 roues motorisées ou non à proximité du projet ? Comment sera aménagé l'accès des deux roues et des piétons qui doivent traverser le boulevard du Scorff ?

Réponse de la SPL Equipements du Morbihan (Conseil départemental du Morbihan)

La présence du collège et les futurs aménagements vont participer à la dissuasion des détournements d'usage que connaît parfois le quartier. Le grand stabilisé au Sud et les stationnements à l'Ouest seront remplacés par des espaces verts. Une concertation sera engagée par la ville avant les aménagements périphériques au collège

Une signalisation spécifique et des aménagements (chicanes) seront vraisemblablement mis en place afin de restreindre l'accès aux 2 roues motorisés dans le parc Cosmao-Dumanoir.

Un parking avec accès contrôlé pour deux-roues est prévu pour les usagers du collège.

Appréciation du commissaire enquêteur

Le thème des déplacements est celui qui a été le plus abordé pendant l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur **prend note** que :

- la ligne de bus, qui longe le collège en site propre boulevard du Scorff est la plus fréquentée ; actuellement de 65 passages par jour en période scolaire, elle sera renforcée pour répondre aux besoins des usagers ;
- une piste cyclable ainsi qu'une voie piétonne sont déjà aménagées le long du boulevard du Scorff (côté Scorff) ;
- un parking avec accès contrôlé pour deux-roues est prévu pour les usagers du collège ;
- en cas de submersion marine du boulevard du Scorff, les bornes d'accès (accès à l'Ouest, rue Hébert, et accès principal à l'Est, boulevard du Scorff) pourront être abaissées temporairement afin de permettre la circulation des véhicules le long du collège. Ce bouclage supplémentaire permettra d'améliorer la circulation dans l'attente du rétablissement des possibilités de circulation sur le boulevard ;
- l'accès des véhicules particuliers pourra se faire devant le parvis sur un dépose minute situé près d'une aire de stationnement d'une cinquantaine de places (soit 100 places avec la mutualisation de la plaine sportive) ;

- l'espace stabilisé au Sud et les stationnements à l'Ouest seront remplacés par des espaces verts. Une concertation sera engagée par la ville avant les aménagements périphériques du collège.

Le commissaire enquêteur **demande** :

- d'aménager une traversée sécurisée du boulevard du Scorff pour les élèves à pied et à vélos à partir de la rive du Scorff où sont localisées les pistes cyclables, piétonnes et un abri de bus (par exemple, par un plateau surélevé et un feu clignotant),
- d'aménager la circulation des véhicules des parents d'élèves afin de ne pas saturer le boulevard du Scorff, l'accès au collège étant localisé dans une impasse (voire l'utilisation de la rue de Tréfaven),
- de développer la circulation piétonne et cycliste de façon sécurisée des différentes parties du secteur de recrutement des collégiens afin d'encourager les déplacements doux,
- d'interdire la circulation des 2 roues motorisées dans le parc Cosmao-Dumanoir par des chicanes ou autres moyens,
- d'interdire la circulation des voitures dans les espaces verts, sauf ceux nécessaires à l'entretien et à la sécurité, et sauf lors d'épisode de submersion marine, le long uniquement du Nord du collège. Ainsi, il est indispensable de ne pas autoriser la sortie ou l'entrée de voitures à partir de la parcelle AS 91, cet espace devant rester sans voiture.

2.5 - Espaces proches du rivage

Questions du commissaire enquêteur

Comment ce projet est-il conciliable avec l'extension limitée des espaces proches du rivage ? Est-il justifié dans les documents d'urbanisme ? Pourquoi la hauteur maximale des constructions est portée à 17m ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Au regard de la loi Littoral, ce site est situé en espace proche du rivage défini par le SCOT du Pays de Lorient. Le SCOT préconise que "les opérations de renouvellement urbain ou densification sur les rives du Scorff à Lorient et Lanester, compte tenu de leur situation au cœur du pôle de centralité d'agglomération, peuvent présenter des formes urbaines comparables aux opérations denses de ce pôle". Le SCOT conforte la possibilité d'implanter un équipement le long du Scorff.

Sur un plan plus général, l'article L121-13 du code de l'urbanisme dispose que l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage soit limitée, justifiée et motivée, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

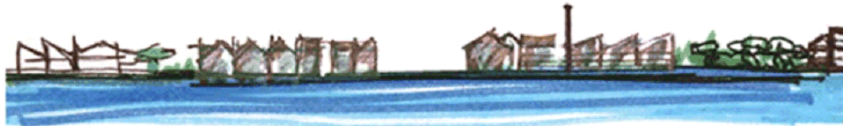
Suite à l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA), des insertions paysagères du projet ont été produites pour compléter le projet sur ce point. Ces éléments seront reversés dans le rapport de présentation du PLU, ils permettent de justifier la prise en compte de la localisation du projet dans les espaces proches du rivage.

En effet, le caractère limité de l'extension d'urbanisation dans les espaces proches du rivage s'apprécie dans la mesure où les constructions sont réalisées dans l'enveloppe de l'agglomération de Lorient (au sens de la loi Littoral) et n'ont pas pour effet de modifier de manière significative les caractéristiques

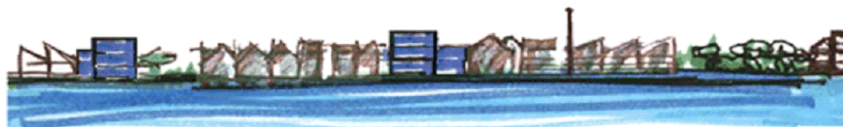
Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° E18000259/35

de secteurs situés en espaces proches du rivage (augmentation significative des densités, bâtiments de hauteur et/ou d'emprise au sol nettement supérieures aux constructions environnantes, etc.). Cf. schéma ci-dessous.

Schéma extrait du référentiel loi Littoral produit par les services régionaux de l'Etat



Façade existante



Respect des échelles, rythmes et volumétries : c'est une extension limitée de l'urbanisation



Rupture et perte de l'échelle existante : ce n'est pas une extension limitée de l'urbanisation

Comme indiqué page 32 de la notice de présentation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, le site retenu pour implanter le nouveau collège se situe en espaces proches du rivage, dans un secteur présentant des caractéristiques urbaines tant par le bâti et les densités bâties, que par l'organisation des voies de circulation. Il est à ce titre dénommé "espace urbano-estuarien du Scorff" au PLU de Lorient

Page 63 de la notice de présentation, il est également précisé que le nouveau zonage attribué au site (Uda-9) est indiqué pour préciser la localisation du projet en espaces proches du rivage. Les droits à construire attribués à cette zone et notamment une hauteur maximum des constructions à 17m au point le plus haut, permettent de s'assurer que le projet respecte les caractéristiques du bâti environnant et ne les modifie pas de manière significative. Elle est une hauteur maximale qui ne sera en réalité pas atteinte par le projet. En effet, les bâtiments présentent des niveaux différents, au maximum en R+2 dont le plus point le plus haut (édicule technique) se situe à 15,85 m.

Ci-dessous figurent les insertions paysagères annexées au compte-rendu de l'examen conjoint avec les PPA. Elles permettent de se rendre compte que le projet respecte les gabarits des constructions environnantes et ne modifie pas de manière significative les caractéristiques des lieux. Le projet s'inscrit dans l'urbanisation de ce secteur composé le long du Scorff, de bâtiments d'activité et d'immeubles de logements dont celui de la Vigie de 18 étages.



Appréciation du commissaire enquêteur

Le projet est localisé entre :

- à l'Est, le boulevard du Scorff qui longe le Scorff et, parallèlement, un centre médical (R+1), une supérette et des habitations (R+2),
- à l'Ouest, un lotissement des années 1950 (rue Hébert),
- au Nord, des terrains de foot dont un synthétique,

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° **E18000259/35**

- au Sud, le jardin Cosmao-Dumanoir.

Il est situé en espace proche du rivage dans les documents d'urbanisme.

Cet espace est localisé au niveau du SCoT du Pays de Lorient, en zones d'habitat ou mixtes des centralités urbaines. Au chapitre « limiter l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage », il est préconisé : « *Les opérations de renouvellement urbain ou de densification sur les rives du Scorff à Lorient et Lanester ...compte tenu de leur situation au cœur du pôle de centralité d'agglomération, peuvent présenter des formes urbaines comparables aux opérations denses de ce pôle* ».

Pour le PLU de la ville de Lorient, ce secteur est dénommé "espace urbano-estuarien du Scorff". Les enjeux sont urbains et environnementaux : « *renforcer l'urbanité des rives côté terre par la valorisation des espaces publics tout en préservant les zones humides de l'estuaire par des méthodes de génie végétal* ».

Sur le plan paysager, l'assise du terrain est relativement plate (terrains de sports). De plus, le boulevard du Scorff à l'Est forme une coupure physique : piste cyclable, voie piétonne, deux fois deux voies de circulation avec un terre-plein central (11 000 véhicules par jour). L'espace urbanisé en pente entoure cet espace. Seule l'extrémité Nord-Est du projet aura une vue directe sur le Scorff au niveau du sol, le centre médical empêchant pour le reste la visibilité.

Ainsi, pour le commissaire enquêteur, le projet **serait conforme** aux dispositions du SCoT et du PLU.

Toutefois au vu, des photomontages, le commissaire enquêteur **demande** de limiter la hauteur des bâtiments à 16m dans la zone Uda 9 afin que les bâtiments s'intègrent au paysage et que l'extension de l'urbanisation soit limitée. Une hauteur de 17m comme prévue dans la zone Uda coïnciderait avec les sommets des arbres et serait nettement plus haute que les bâtiments proches du projet (cf. 2° photo des rives de Lanester). La 1° photo a été prise d'un point plus haut que le site, sur le pont Saint Christophe ; ainsi le paysage paraît tassé.

2.6 - Bande des 100m

Question du commissaire enquêteur

Le classement du parking existant mais à réaménager, prévu en Nlo au PLU (zone destinée aux activités de loisirs, de sports et d'hébergement de plein air dans des secteurs de la commune présentant un caractère d'espace naturel) ne semble pas adapté à la bande littorale des 100m (L121-18). Le maintien du parking en Na au PLU n'est-il pas souhaitable car les aires naturelles de stationnement sont autorisées et par ailleurs celui-ci peut être submergé (aléa centennial, +60 cm) ?

Réponse de la SPL « Equipements du Morbihan » (Conseil départemental du Morbihan)

Les services de la ville de Lorient et de l'agglomération proposent de maintenir le zonage Nlo tout en supprimant la possibilité d'aménager des terrains de campings et de caravanes. Ce zonage a vocation de permettre la rénovation du parking existant en enrobé. Sa fréquentation

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° E18000259/35

régulière (sportif et parents d'élèves) n'est pas compatible avec l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement qu'imposerait un classement en zone Na.

Appréciation du commissaire enquêteur

La rénovation du parking actuellement en Na à l'ouest du boulevard du Scorff, projetée en Nlo, est située dans la bande des 100 m.

Ainsi le commissaire enquêteur (comme le propose les services de la ville et de l'agglomération suite à la question du commissaire enquêteur), **demande** de supprimer dans le règlement écrit de la zone Nlo, la possibilité d'aménager des terrains de campings et de caravanes conformément à l'article L121-18 du code de l'urbanisme et au SCoT : « L'aménagement et l'ouverture de terrains de camping ou de stationnement de caravanes sont interdits dans la bande littorale ».

TROISIEME PARTIE - AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, le commissaire enquêteur estime :

- que le public a été correctement informé par les avis d'enquête parus dans les journaux, l'affichage en mairies et sur le terrain, et les sites internet de la Préfecture et de la ville de Lorient,
- qu'il a pu recevoir les explications nécessaires lors des 3 permanences.

Par ailleurs, il a examiné le dossier d'enquête, a rencontré le public et le maître d'ouvrage, et a visité les lieux concernés.

L'enquête publique a mis en évidence différents thèmes :

Contexte

Deux collèges existants (Le Coutaller et Kerentrech), vétustes, ont des coûts de fonctionnement et d'entretien élevés. Au lieu de les rénover, il est apparu opportun de les

Enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven - n° E18000259/35

fusionner sur un site unique Trefaven situé dans le secteur du collège de Kerentrech en limite de celui de Le Coutaller.

Ce nouvel établissement proposera des équipements modernes, innovants, attractifs et permettra d'assurer davantage de mixité sociale. Il sera économe en énergie et compact ; il sera bâti sous la forme d'un cloître, confinant ainsi les nuisances sonores en son enceinte.

L'implantation du bâtiment est située en dehors des zones soumises au risque de submersion marine du Scorff (aléa centennal +0,60).

Les sites des deux collèges existants seront renouvelés, mais leur affectation n'est pas décidée. Il est important de trouver une nouvelle destination aux terrains ou aux bâtiments afin de gérer le sol de façon économe.

Nature en ville

Le projet est dans une zone de risque lié à l'eau pluvial. Dans le projet, seule la toiture du restaurant est végétalisée. Toutefois, des ouvrages enterrés de rétention des eaux pluviales permettront la restitution des eaux pluviales à un débit régulé au réseau communal.

Actuellement, l'enceinte du projet est occupée par un terrain de football en pelouse, un terrain en stabilisé multi-usages, une piste d'athlétisme entre le parc de Cosmao Dumanoir et des terrains de sports, et une surface enrobée non entretenue à l'Ouest près d'habitations. Le site est caractérisé par un espace non bâti de faible qualité écologique.

Le projet est inscrit dans une ambiance urbaine de nature en ville. Ce futur équipement public structurant est indiqué comme participant par ses aménagements à conforter les espaces de nature en ville (PADD, OAP du PLU), ainsi que la trame verte et bleue de ce secteur.

Le projet n'aura pas d'incidence directe sur les sites Natura 2000, compte tenu de leur éloignement.

Ainsi il est nécessaire de veiller à ce que les espaces entourant le bâtiment du collège soient aménagés de façon à assurer de véritables continuités écologiques.

Déplacements

Les déplacements, thème le plus évoqué dans l'enquête publique, bénéficient déjà de conditions favorables à proximité du projet :

- boulevard deux fois deux voies ;
- ligne de bus qui longe le collège en site propre boulevard du Scorff, compte actuellement 65 passages par jour en période scolaire ; elle sera renforcée pour répondre aux besoins des usagers ;
- une piste cyclable ainsi qu'une voie piétonne aménagées le long du boulevard du Scorff (côté Scorff).

Le projet sera complété par :

- un parking pour deux-roues au sein du collège avec accès contrôlé,
- un accès permettant la circulation des véhicules le long du collège, en cas de submersion marine du boulevard du Scorff ; les bornes d'accès (accès à l'Ouest, rue Hébert, et accès principal à l'Est, boulevard du Scorff) pourront être abaissées temporairement,
- un dépose minute permettant l'accès des véhicules particuliers devant le parvis du collège ; il sera situé près d'une aire de stationnement d'une cinquantaine de places, soit 100 places avec la mutualisation de la plaine sportive,
- des espaces verts qui remplaceront les stationnements à l'Ouest.

Toutefois d'autres mesures doivent compléter le projet.

Espace proche du rivage

Le projet est localisé entre :

- à l'Est, le boulevard qui longe le Scorff et parallèlement un centre médical (R+1), une supérette et des habitations (R+2),
- à l'Ouest, un lotissement des années 1950 (rue Hébert),
- au Nord, des terrains de foot dont un synthétique,
- au Sud, le jardin Cosmao-Dumanoir.

Il est situé en espace proche du rivage dans les documents d'urbanisme.

Cet espace est localisé au niveau du SCoT du Pays de Lorient, en zones d'habitat ou mixtes des centralités urbaines : « *Les opérations de renouvellement urbain ou de densification sur les rives du Scorff à Lorient et Lanester ...compte tenu de leur situation au cœur du pôle de centralité d'agglomération, peuvent présenter des formes urbaines comparables aux opérations denses de ce pôle* ».

Pour le PLU de la ville de Lorient, ce secteur est dénommé "espace urbano-estuarien du Scorff". Les enjeux sont urbains et environnementaux : « *renforcer l'urbanité des rives côté terre par la valorisation des espaces publics tout en préservant les zones humides de l'estuaire par des méthodes de génie végétal* ».

Sur le plan paysager, l'assise du terrain est relativement plate (terrains de sports). De plus, le boulevard du Scorff à l'Est forme une coupure physique. L'espace urbanisé en pente entoure cet espace. Seule l'extrémité Nord-Est du projet aura une vue directe sur le Scorff au niveau du sol, le centre médical empêchant pour le reste la covisibilité.

Ainsi, le projet paraît conforme aux dispositions du SCoT et du PLU. Au vu, des photomontages, il est nécessaire de limiter la hauteur des bâtiments dans la zone Uda 9 afin que les bâtiments s'intègrent au paysage et que l'extension de l'urbanisation soit limitée. Une hauteur de 17m comme prévue dans la zone Uda coïnciderait avec les sommets des arbres et serait nettement plus haute que les bâtiments proches du projet.

Bande des 100m

Le parking est situé dans la bande des 100m en zone inondable. Le règlement écrit de la zone Nlo donne la possibilité d'aménager des terrains de campings et de caravanes.

Or il est écrit à l'article L121-18 du code de l'urbanisme et au SCoT que : « L'aménagement et l'ouverture de terrains de camping ou de stationnement de caravanes sont interdits dans la bande littorale ».

Ainsi le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lorient pour la création d'un collège sur le site de Trefaven,

Sous réserve

- de limiter la hauteur des bâtiments à 16 m dans la zone Uda 9,
- de supprimer dans le règlement écrit de la zone Nlo, la possibilité d'aménager des terrains de campings et de caravanes,

Et recommande

- que les espaces entourant le bâtiment du collège soient aménagés de façon à assurer de véritables continuités écologiques d'une part entre le Nord et le Sud, et d'autre part entre l'Est et l'Ouest,
- d'aménager les déplacements comme indiqué partie 2.4.

Camille HANROT-LORE

Commissaire enquêteur